

LE PRESIDENT DU CONSEIL
CHEF DU GOUVERNEMENT;

VU la Constitution du 11 Janvier 1964 ;

VU le Décret n°33/PR du 25 Janvier 1964, portant formation du
Gouvernement ;

VU le Décret n°54/PC/SGG. du 2 Mai 1964, fixant les attributions
des membres du Gouvernement;

SUR la proposition du Ministre des Finances, des Affaires Econo-
miques et du Plan;

Après Avis de la Cour Suprême ;

Le Conseil des Ministres entendu;

D E C R E T E :

Article 1.- Sont approuvés le Compte Administratif du Préfet et le Compte
de Gestion du Receveur du Département du Sud-Ouest arrêté aux sommes ci-après:

RECETTES ORDINAIRES: QUATRE VINGT MILLIONS SEPT CENT QUATRE MILLE NEUF CENT
QUARANTE SIX (80.704.946) Frs

RECETTES EXTRAORDINAIRES: DIX NEUF MILLIONS QUATRE CENT DIX
SEPT MILLE NEUF CENT QUATORZE (19.417.914) Frs

Soit au total 100.122.860 Frs

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS CENT QUARANTE
NEUF MILLE QUATRE CENT SOIXANTE QUATORZE (67.149.474) Frs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: VINGT CINQ MILLIONS SOIXANTE
QUATORZE MILLE TROIS CENT SIX (25.074.306) Frs

Soit au total 92.223.780 Frs

Excédent de recettes sur les dépenses... 7.899.080 Frs

Article 2.- Est approuvé le Budget Additionnel du Département du Sud-Ouest
Exercice 1964 arrêté aux sommes ci-après :

RECETTES ORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE (67.746.294) Frs

RECETTES EXTRAORDINAIRES: VINGT SIX MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT SEIZE MILLE SIX CENT DIX NEUF (26.296.619) Frs

Soit au total 94.042.913

DEPENSES ORDINAIRES : SOIXANTE SEPT MILLIONS SEPT CENT
QUARANTE SIX MILLE DEUX CENT QUATRE VINGT QUATORZE (67.746.294) Frs

DEPENSES EXTRAORDINAIRES: VINGT SIX MILLIONS DEUX CENT
QUATRE VINGT SEIZE MILLE SIX CENT DIX NEUF (26.296.619) Frs

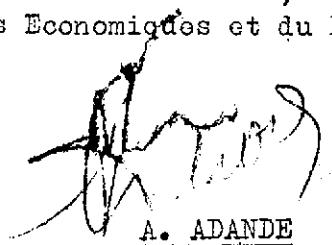
ARTICLE 3.- Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Dahomey.-

Fait à COTONOU, le 13 Mars 1965

Par Le Président du Conseil
Chef du Gouvernement,

Pr. Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan absent,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN



A. ADANDE

Garde des Sceaux Ministre de la Justice
et de la Législation, chargé de l'intérim -

AMPLIATIONS :

PR.....	4
PC.....	6
Ministres.....	8
M F E A P.....	4
C F.....	2
D B.....	6
D C.....	2
Trésor.....	4
Département Sud-Ouest	2
Aff. Intérieures.....	2
J O R D.....	1
SGG	4